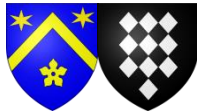


LES RISQUES MAJEURS A SERANVILLERS-FORENVILLE



PREVENIR POUR MIEUX REAGIR



DOCUMENT A CONSERVER

DICRIM – Edition 2023
Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs.

sommaire

→ Le mot du Maire	p 3
→ Préface	p 4
• Risque de tempête – Vents violents	p 5
• Risque d'inondation	p 6
• Mouvement de terrain	p 7
• Risque nucléaire	p 7
• Transport des matières dangereuses	p 8
• Séisme	p 9
• Canicule	p 10
• Grand froid – Neige	p 11
• Pandémie et pollutions de l'eau potable	p 12
• Coupure d'électricité générale et de longue durée	p 13
• Coupure d'eau générale	p 14
• Risques engins de guerre	p 15
Informations utiles	p 16

PREVENIR ET INFORMER

Notre commune peut être touchée par des inondations, des effondrements.

Nous ne sommes pas à l'abri d'un accident technologique comme le transport de matières dangereuses, ou d'une catastrophe naturelle.

Ces évènements peuvent mettre chacun d'entre nous dans des situations très critiques. La mairie a donc souhaité développer une politique de prévention et d'information concernant les risques majeurs naturels ou technologiques pour se préparer à de tels évènements.

Elle se traduit d'abord par l'information préventive des populations et ensuite par une organisation planifiée des secours.

L'information préventive est un outil essentiel pour assurer une bonne gestion de la crise. En effet, matérialisé par ce dossier d'information communale sur les risques majeurs, elle vise à sensibiliser la population sur de tels risques et à prescrire des consignes de comportement dont le respect est indispensable pour favoriser l'efficacité des secours.

L'organisation planifiée des secours se caractérise par l'activation d'une cellule de crise au sein de la mairie qui réunit tous les décideurs concernés par l'évènement. Les actions menées par la cellule de crise se focalisent sur la protection des personnes en assurant au mieux leur sécurité.

Dès lors, nous nous engageons, à répondre de manière opérationnelle et la plus efficace possible à chaque situation.

Marie-Bernadette BUISSET,
Maire de Séranvillers-Forenville

Plan Communal de Sauvegarde

Certaines communes du territoire national sont confrontées à des risques majeurs, à caractères naturels ou technologiques dont les conséquences peuvent être catastrophiques pour la population. Ainsi, la loi n° 2004-811 de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 instaure le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Le PCS permet de faire face aux situations de crise et indique les mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre. Il est compatible avec les autres plans d'urgence au niveau départemental, zonal et maritime.

Séranvillers-Forenville a adopté un PCS qui donne au Maire, Directeur des secours, les moyens structurels pour l'organisation des secours et la gestion de l'évènement. Ainsi suivant l'évènement amenant une situation de crise, les responsables politiques, administratifs et techniques disposent d'une organisation leur permettant de réagir efficacement.

REAGIR EFFICACEMENT ET RAPIDEMENT POUR SAUVEGARDER LES VIES ET DIMINUER LES DEGATS.

L'alerte sera transmise via :

- Ensembles mobiles d'alertes (mégaphones)
- France Bleu Nord 87.7 FM (se munir d'une radio à piles)
- Le site internet et page Facebook
- Système d'appels SMS
- Tintement de la cloche de l'église

En fonction du type et de l'ampleur de l'évènement, d'autres moyens pourraient être mis en œuvre : porte à porte, information dans les boîtes aux lettres, affichages.

Des véhicules équipés de haut-parleur peuvent vous diffuser des consignes spécifiques. Appliquez les consignes de sécurité qui vous seront données.

La fin de l'alerte est émise par les moyens suivants :

- ↳ Véhicules équipés de haut-parleur,
- ↳ Mégaphone
- ↳ via les médias :
 - France Bleu Nord 87.7 FM

En cas de nécessité le point de regroupement est situé à la mairie.

1. TEMPETE – VENTS VIOLENTS

Définition du risque :

Les **tempêtes** sont des phénomènes atmosphériques qui se caractérisent par des vents violents, produits par une dépression barométrique fortement marquée (rencontre de deux masses d'air de caractéristiques différentes appelées front). Des pluies plus ou moins intenses accompagnent ces phénomènes dont la durée varie de quelques minutes à quelques jours. On parle de tempêtes pour des vents moyens supérieurs à 89 kms/h (degré 10 de l'échelle de Beaufort).

Les **tornades** correspondent à un mouvement tourbillonnaire de l'air, très violent, très localisé et bref (quelques minutes à quelques heures), liés à une situation orageuse. Il s'agit de phénomènes très dévastateurs : toitures arrachées, arbres déracinés, ...

Les **orages** : Pendant les phénomènes orageux, des décharges électriques peuvent être engendrées par un nuage électrisé : c'est la foudre

Les risques de la Commune :

► Des coupures d'électricité et de téléphone fixe ou portable peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.

► Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et les plantations ; les massifs forestiers peuvent être touchés fortement.

► La circulation routière peut être rendue difficile sur l'ensemble du réseau.

► Les transports aériens, ferroviaires et fluviaux peuvent être sérieusement affectés.

Les consignes de sécurité		
Avant	Pendant	Après
S'organiser et anticiper : <ul style="list-style-type: none">• S'informer du niveau de vigilance et des consignes en mairie, dès l'annonce d'un évènement tempétueux.• Ranger et fixer les objets sensibles aux effets du vent.	<ul style="list-style-type: none">• Rester chez vous.• Fermer les portes et les fenêtres.• Surveiller la montée des eaux.• Ecouter la radio locale.• Prendre contact avec vos voisins et s'organiser entre vous.• Limiter vos déplacements.• Ne pas se promener en forêt.• Ne pas aller chercher vos enfants à l'école. Si vous devez sortir : <ul style="list-style-type: none">• Limiter votre vitesse et redoubler de vigilance.• Etre vigilant aux chutes d'objets divers.	<ul style="list-style-type: none">• Respecter les consignes des autorités.• Ne pas intervenir sur les toitures et ne pas toucher aux fils électriques.• Aider les personnes sinistrées ou à besoins spécifiques.

2. INONDATION

Définition du risque

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eaux variables ; elle est due à une augmentation du débit du cours d'eau ou à l'accumulation des eaux de ruissellement provoquée par des pluies importantes et durables.

Le risque de la Commune

► Inondation pluviale

En cas de fortes pluies (orages violents), la commune peut être touchée par des inondations avec ruissellement.

Que faire ?

Les consignes de sécurité		
Avant	Pendant	Après
<p><u>S'organiser et anticiper :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Se renseigner sur les risques, les modes d'alerte et les consignes en mairie.• Couper le gaz et l'électricité.• Mettre hors d'eau les produits dangereux ou polluants.• Regagner les zones de replis et de regroupement sécurisées dans les plus brefs délais (sur ordre des autorités).	<ul style="list-style-type: none">• S'informer de la montée des eaux.• Rester chez vous dans la mesure du possible (éviter les déplacements et ne pas aller chercher vos enfants à l'école).• Ecouter la radio pour connaître les consignes.• Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes de secours.• Ne pas s'engager sur une route inondée à pied ou en voiture. <p><u>En cas d'extrême urgence :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Monter dans les étages : radio à piles, eau potable, produits alimentaires et couvertures.• Obstruer les entrées possibles d'eau : portes, soupiroux, évents,...	<ul style="list-style-type: none">• Respecter les consignes.• Aider les personnes âgées ou à besoins spécifiques.• Aérer et désinfecter les pièces.• Chauffer dès que possible• Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.• Ne pas consommer l'eau du réseau de distribution sans autorisation des services sanitaires.

3. MOUVEMENT DE TERRAIN – ÉROSION – GONFLEMENT DES ARGILES

Définition du risque :

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Le risque de la Commune

Il peut se traduire par :

- Un affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines ou artificielles (carrières, vides naturels, ...) qui peut être amorti par le comportement souple des terrains superficiels ;
- Des phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité des sols très argileux, qui sont capables de fixer l'eau disponible, mais aussi de la perdre en se rétractant en cas de sécheresse.

Que faire ?

Les consignes de sécurité		
Avant	Pendant	Après
S'organiser et anticiper : Signaler aux autorités toutes altérations manifeste	<ul style="list-style-type: none">• Fuir la zone sinistrée et ne pas revenir sur ses pas.• Ne pas revenir sur ses pas• Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.	<ul style="list-style-type: none">• Empêché l'accès au public• Evaluer les dégâts et les dangers• Informer les autorités• Se mettre à disposition des secours

4. Risque nucléaire

En cas d'accident grave, certaines centrales nucléaires sont susceptibles de rejeter dans l'atmosphère des éléments radioactifs, en particulier l'iode radioactif.

En cas d'alerte, de risque de contamination et sur consigne du Préfet, un dispositif de distribution de comprimés d'iode stable à la population, sera mis en place par la commune.

5.ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Définition :

Ce risque se caractérise par un accident de transport comportant des matières dangereuses de type inflammable, toxique, explosif, radioactif ou corrosif.

Un tel accident peut provoquer un incendie, une explosion ou une pollution de l'air, des sols et de l'eau. Il peut survenir dans tous les modes de transport, qu'ils soient routiers, ferroviaire, aérien ou les canalisations de gaz naturel (gazoduc).

Le risque dans la commune :

La Commune est concernée par ce risque par le biais de la RD 960, RD 142 qui traversent le territoire communal.

Les mesures prises par la Commune :

En cas d'accident majeur de transport de matières dangereuses, le Maire assure initialement la direction des opérations de secours en liaison avec la gendarmerie et le centre de secours. L'alerte peut-être ensuite transmise au Préfet qui déclenche le plan de secours spécialisé TMD. Ce dernier fixe le schéma d'alerte et la responsabilité des missions incombant aux différents services.

Enfin, les canalisations enterrées de transport sont surveillées en permanence afin de permettre de détecter les éventuels changements de pression et de prendre les dispositions qui s'imposent alors.

En cas d'accident, il est indispensable pour les services de secours de connaître rapidement le produit incriminé. Pour cela un étiquetage réglementaire est prévu afin d'aider les services de secours à identifier les produits transportés.

Que faire ?

Les consignes de sécurité
Si vous êtes témoin d'un accident TMD
<ul style="list-style-type: none">• Protéger : pour éviter un "sur-accident".• Baliser les lieux du sinistre.• Faire s'éloigner les personnes proches du sinistre.• Ne pas créer de flamme (ne pas fumer).• Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112) et à la police ou la gendarmerie (17 ou 112).
En cas de fuite de produit
<ul style="list-style-type: none">• Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit.• Quitter la zone de l'accident.• Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.
Dans le message d'alerte, précisez si possible
<ul style="list-style-type: none">• Le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc.).• Le moyen de transport (le type d'engin accidenté).• Le nombre de victimes.• La nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc.• Si possible, le numéro du produit et le code danger.

6. SEISME

Le zonage sismique de la France est défini en 5 zones de sismicité croissante :

- Zone 1 : sismicité très faible
- Zone 2 : sismicité faible
- Zone 3 : sismicité modérée
- Zone 4 : sismicité moyenne
- Zone 5 : sismicité forte

La commune de Séranvillers-Forenville est classée en **zone modérée**.

Les consignes de sécurité

Avant	Pendant	Après
<ul style="list-style-type: none"> • Repérez les points de coupure du gaz, eau, électricité. 	<p>Se mettre à l'abri :</p> <p><u>En intérieur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Placez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides. • Eloignez-vous des fenêtres. • Coupez les réseaux (eau, gaz, électricité). <p><u>En l'extérieur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Eloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, arbres, lignes électriques...). • Accroupissez-vous et protégez-vous la tête. <p><u>En voiture :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses. • Protégez-vous la tête avec les bras. • N'allumez pas de flamme. <p><u>Où que vous soyez, ne provoquez pas d'étincelle</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Après la première secousse, se méfier des répliques. • Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, quitter les lieux et prévenir les autorités. • Eloignez-vous des zones côtières (risque de raz-de-marée). • Si vous êtes bloqué sous des débris, garder votre calme et faites du bruit pour signaler votre présence (frappez sur ces objets qui vous entourent).

7.CANICULE

La canicule se définit comme un **niveau de très fortes chaleurs** le jour et/ou la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La canicule repose sur deux paramètres : **la chaleur et la durée**.

La canicule est particulièrement menaçante pour les personnes fragiles et les personnes exposées à la chaleur.

La plateforme téléphonique **Canicule info service** au **0 800 06 66 66** (appel gratuit depuis un poste fixe) vous informe en cas de besoin.

Les consignes de sécurité

Avant	Pendant	Après
<ul style="list-style-type: none">• S'informer du niveau de vigilance et des consignes en mairie.• Si vous connaissez des personnes vulnérables, ne pas hésiter à les signaler à la mairie.• Boire de l'eau avant d'avoir soif.	<ul style="list-style-type: none">• Boire régulièrement et sans attendre d'avoir soif.• Se rafraîchir (douche, endroit frais...).• Eviter de sortir à l'extérieur aux heures les plus chaudes (11h - 21h).• Limiter les activités physiques.• Utiliser ventilateur / climatisation.• Fermer les volets et les rideaux.• Ouvrir les fenêtres tôt le matin, tard le soir et la nuit.• Porter une attention particulière aux nourrissons, enfants, personnes âgées et handicapées. <p><u>Si vous devez sortir à l'extérieur :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Préférer le matin tôt ou le soir tard, rester à l'ombre.• Couvrez-vous la tête, portez des vêtements légers.	<ul style="list-style-type: none">• Si vous en ressentez le besoin après la vague de chaleur, ne pas hésiter à appeler un médecin ou le centre 15.

8. GRAND FROID – NEIGE

C'est un épisode de **temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique**.
L'épisode dure **au moins deux jours**.

Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid, comme la canicule, constitue un **danger important pour la santé** de tous.



Les périodes de grand froid et de très grand froid peuvent être également à l'origine d'autres phénomènes météorologiques tels que la neige et le verglas. Les bulletins de suivi sont accessibles sur le site vigilance.meteofrance.com

Chaque année des centaines de personnes sont victimes de pathologies provoquées par le froid. Les plus vulnérables sont les personnes âgées, les enfants en bas-âge, les personnes souffrant déjà de pathologie et aussi les sans-abris.

Sont en cause :

- ✓ Les maladies liées directement au froid telles que **les gelures** au niveau des extrémités des membres ou **l'hypothermie**, responsables de lésions graves, voire mortelles.
- ✓ L'aggravation de maladies préexistantes (notamment cardiaques et respiratoires).
- ✓ Des effets indirects comme le risque d'intoxication au monoxyde de carbone (due au dysfonctionnement d'appareils de chauffage ou lorsque les aérations du logement sont obstruées).

Les consignes de sécurité

Avant	Pendant	Après
<ul style="list-style-type: none"> • S'informer des risques, du niveau de vigilance et des consignes en mairie. • S'assurer que vos ressources énergétiques sont suffisantes et vérifier l'état général de votre installation de chauffage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rester chez vous, s'assurer du bon fonctionnement du chauffage (ne pas obstruer les bouches d'aération). • Limiter les activités extérieures. • Prendre régulièrement des nouvelles de vos proches (en particulier personnes âgées, handicapées ou vivant seules). <p><u>Si vous devez sortir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Se couvrir chaudement. • S'alimenter convenablement. <p><u>Face à une personne en détresse</u> (Engelures superficielles ou graves, hypothermie) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installer la personne à l'abri du froid et du vent. • Remplacer les vêtements s'ils sont mouillés et couvrir la personne avec des couvertures. • Lui donner des boissons sucrées, chaudes et non alcoolisées. 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de la bonne santé de vos proches (en particulier personnes âgées, handicapées ou vivant seules).

9. SANITAIRE – PANDEMIE ET POLLUTION DE L'EAU POTABLE

Un risque sanitaire désigne un risque, immédiat ou à long terme, plus ou moins probable, auquel la santé publique est exposée. Ce risque est considéré comme tel dès lors que l'homme, à la suite de l'exposition à une source de pollution, subit des effets néfastes sur sa santé.

Le risque sanitaire dépend donc de la nature du **polluant**, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme à ce polluant. Les polluants (ou dangers) peuvent être de types biologiques (virus, bactéries...), chimiques (métaux lourds, hydrocarbures, composés chimiques organiques,) ou physiques (rayonnements radioactifs, électromagnétiques, ...).

En matière de risque majeur, le « risque sanitaire » est plus entendu au sens de pandémie.

Une pandémie désigne l'augmentation rapide de l'incidence d'une maladie contagieuse à un moment donné, sur une large zone géographique (part importante de la population touchée). En pratique, ce terme est très souvent utilisé à propos d'une **maladie infectieuse contagieuse**.

Les risques sanitaires aigus (période courte mais intensité forte) peuvent avoir une origine épidémique : pandémie grippale, épizooties, intoxications alimentaires, légionellose, méningite, ... Les périodes de fortes chaleurs et vagues de froid sont plus propices au développement d'une crise sanitaire par pandémie.

Les consignes de sécurité		
Avant	Pendant	Après
<ul style="list-style-type: none">• Être à jour dans ses vaccins.• Se laver régulièrement les mains.• Eviter les lieux publics et les sources de contamination.	<ul style="list-style-type: none">• Appliquer les gestes barrières :<ul style="list-style-type: none">○ Distanciation physique d'au moins 1m (voire 2 m)○ Se laver les mains très régulièrement○ Porter un masque en présence d'autres personnes○ Eviter de se toucher le visage○ Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades <p><u>Si vous êtes contaminé :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• S'isoler des autres personnes.• Porter un masque• Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir• Contacter un médecin ou faites le 15.• Continuer à se nourrir et dormir convenablement et se laver fréquemment. <p><u>Si vous n'êtes pas contaminé :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Eviter toute exposition avec les personnes contaminées.	<ul style="list-style-type: none">• Nettoyer les objets qui ont été en contact avec une personne contaminée.• S'assurer auprès des autorités de la fin de l'épisode pandémique.

10.COUPURE D'ELECTRICITE GENERALE ET DE LONGUE DUREE

Le risque de coupure d'électricité générale et de longue durée concerne un défaut d'alimentation de plus de 5h.

Toute la population peut être impactée par ce risque, particulièrement les personnes vulnérables (exemple : nécessitant une assistance médicale)

Une coupure générale et de longue durée peut être la conséquence :

- D'une tempête sur les réseaux aériens,
- D'un séisme ou d'un glissement de terrain pour les réseaux enterrés,
- D'une surconsommation en hiver

Les objectifs au niveau communal seront de :

- Identifier les personnes vulnérables.
- Informer la population de l'état du réseau.
- S'assurer de la remise en état du réseau électrique avec ERDF.

Les consignes de sécurité		
Avant	Pendant	Après
<ul style="list-style-type: none">• Prévoyez, dès la conception de votre installation, au moins un dispositif manuel de secours d'ouverture et fermeture de vos portes et portails électriques pouvoir sortir de votre logement• Avoir des bougies.• Rechargez les batteries de vos appareils, téléphones notamment	<ul style="list-style-type: none">• Écouter la radio• Suivre les instructions• Protégez vos aliments en conservant autant que possible les portes de votre congélateur et de votre réfrigérateur fermées	<ul style="list-style-type: none">• Attendre le feu vert des autorités pour remettre les appareils sous tension

11. COUPURE D'EAU GENERALE

Le risque de coupure générale et de longue durée concerne un défaut d'alimentation de plus de 5h.

Toute la population peut être impactée par ce risque, particulièrement les personnes vulnérables

Une coupure générale et de longue durée peut être la conséquence :

- D'un séisme ou d'un glissement de terrain pour les réseaux enterrés,
- D'une pollution

Les objectifs au niveau communal seront de :

- Identifier les personnes vulnérables.
- Informer la population de l'état du réseau.
- S'assurer de la remise en état du réseau avec le concessionnaire.

Les consignes de sécurité		
Avant	Pendant	Après
<ul style="list-style-type: none">• Avoir de l'eau en stock dans votre logement (une bouteille de 1l par personne)	<ul style="list-style-type: none">• Ecouter la radio• Suivre les instructions	<ul style="list-style-type: none">• Attendre l'autorisation des autorités sanitaires pour utiliser l'eau du réseau

12.DECOUVERTE D'ENGIN DE GUERRE

La découverte d'engins de guerre peut représenter un danger mortel pour la ou les personnes présente(s) sur place lorsqu'il y a manipulation ou transport de ces munitions abandonnées et plus particulièrement celles à charge chimique.

En cas de découverte d'engins explosifs tels que grenade, obus, bombe, détonateurs, munitions etc ..., les risques peuvent être :

- Risque d'explosion de l'engin par manipulation, choc ou au contact de la chaleur
- Risque d'intoxication par inhalation, ingestion ou contact
- Les armes chimiques, utilisées pendant la guerre, renferment des agents toxiques mortels, et l'enveloppe de ces armes se dégrade au fil du temps pouvant provoquer un risque d'échappement de gaz en cas de choc
- Dispersion dans l'air de gaz toxiques

Les consignes de sécurité

Pendant

- Informer la mairie et la Gendarmerie (17)
- Rester discret pour éviter d'attirer les curieux,
- Faire évacuer la zone
- Interdire à quiconque d'y toucher. ...
- Marquer l'emplacement de l'engin par un repère quelconque afin de faciliter l'intervention des démineurs,
- Surveiller le secteur concerné jusqu'à l'arrivée des spécialistes

Les informations utiles

Contacts et numéros utiles

Mairie : 03 27 78 63 45
Demande de secours : 112
Sapeurs-pompiers : 18
Samu : 15
Gendarmerie : 17
Météo France : 08 99 71 02 38

La radio

La radio est une source essentielle de renseignements. Il est nécessaire de disposer d'un radio à piles utilisables en toutes circonstances.

Ecouter la radio constitue l'un des premiers gestes à effectuer en cas de catastrophe.
En cas d'alerte, écoutez France Bleu Nord : 87.7 FM

Rappel des principales consignes de sécurité



Ecoutez la radio
France Bleu Nord : 87.7 FM



Mettez vous à l'abri



Coupez le gaz et
l'électricité

Ne téléphonez pas
(sauf urgence)



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école.

